



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 31 Mai 2016

GRÈVE RECONDUCTIBLE ET ILLIMITÉE - CCN

ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE !

La réforme du système ferroviaire du 4 août 2014 qui ne devait « rien changer » a eu pour effet d'éclater la SNCF en 3 entreprises distinctes. En outre, elle impose aujourd'hui la mise en œuvre d'une Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire. Depuis le 9 mars dernier, la négociation du volet aménagement du temps de travail de la CCN se tient sous la pression de la grève des cheminots de la SNCF et des entreprises privées.

Les futures règles devant régir la réglementation du travail des cheminots, du public comme du privé, reposeront sur 3 textes : un décret socle qui, aujourd'hui est très en deçà des dispositions actuelles, une CCN elle aussi encore très éloignée à ce jour de la réglementation en vigueur à la SNCF et des accords d'entreprises (GPF et entreprises ferroviaires privées).

L'EXIGENCE D'UNE CCN DE HAUT NIVEAU : POURQUOI ?

Un accord de branche applicable, non interprétable, sûr, qui garantisse la sécurité ferroviaire, la santé des cheminots, de bonnes conditions de vie et de travail, sera le rempart au moins disant social.

C'est le point d'ancrage le plus solide. Un décret peut être remis en cause au gré des alternances politiques. Un accord d'entreprise peut être dénoncé à tout moment pour des raisons d'ordre économique notamment, sur décision de la direction.

C'est pourquoi, nous devons nous mobiliser fortement pour imposer la poursuite des négociations et gagner une CCN sur la base de la proposition commune portée par 7 organisations syndicales au niveau de la branche.

LES DANGERS D'UN ACCORD D'ENTREPRISE

SANS UNE CCN DE HAUT NIVEAU

Pour l'heure, le ministère (qui, de fait, a mis la direction SNCF sur la touche), va proposer un accord d'entreprise apparemment « discuté » avec certaines organisations syndicales.

Ce projet de texte a pour objectif de diviser les cheminots. Le ministère tente par ce biais de les rassurer en invoquant le quasi maintien des règles actuelles.

Si les mobilisations successives semblent avoir contraint la direction, via le ministère, à faire évoluer le projet d'accord d'entreprise, il n'en demeure pas moins que c'est un piège tendu aux cheminots de la SNCF !

Cet accord, s'il devait voir le jour en dehors d'un décret socle et d'une CCN de haut niveau, servirait de prétexte pour justifier « l'écart de compétitivité » entre les entreprises ferroviaires privées et la SNCF. Il favoriserait ainsi le dumping social, la sous traitance, l'externalisation des tâches, et, in fine, la concurrence. Il pourrait facilement être remis en cause sur décision unilatérale de l'entreprise.

Cette stratégie vise également à diviser les organisations syndicales et à faire oublier l'absence de réponse de la part du patronat.

Le ministère a mis la direction SNCF hors-jeu en décidant lui-même du contenu d'un accord d'entreprise. Dont acte !

Personne ne pourrait comprendre alors que le ministère ne reprenne pas la main pour exiger des annonces du patronat ferroviaire (dans lequel la SNCF représente 95 %) à la hauteur des revendications exprimées par les cheminots.

Le ministère doit donc créer les conditions de la réouverture immédiate des négociations afin que tous les cheminots puissent bénéficier de conditions de travail dignes du 21^e siècle !

De même, les cheminots exigent l'ouverture immédiate de négociations salariales permettant d'enrayer le gel des salaires depuis bientôt 2 ans à la SNCF.

Exigeons également l'arrêt de la casse de l'emploi au statut du cadre permanent, organisée par la direction (25 000 en 7 ans), qui provoque fermetures de guichets, de gares, de lignes....

La Fédération CGT appelle l'ensemble des cheminots, de tous métiers et tous collègues à s'inscrire dans le mouvement de grève reconductible pour exiger de véritables négociations afin d'améliorer nos conditions de vie et de travail.

DÉCIDONS, EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES SUITES À DONNER AU MOUVEMENT !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur : Tél :

Syndicat : Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

